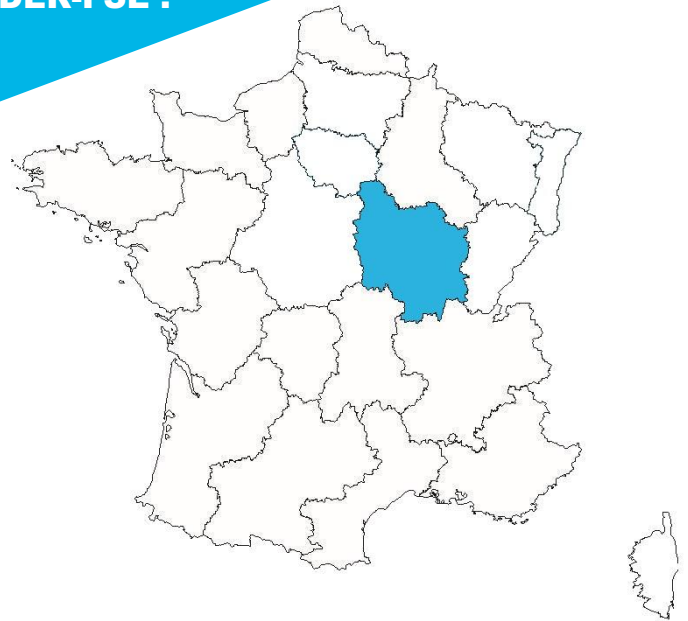


PROGRAMME OPÉRATIONNEL RÉGIONAL FEDER-FSE : QUELLE PLACE POUR L'ESS ?

Version étudiée : version adoptée par
la Commission européenne le
26/11/2014.



BOURGOGNE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le Programme opérationnel comporte 8 axes :

Axe 1 : Pour une croissance intelligente (objectifs thématiques (OT) 1 et OT 3)

Axe 2 : Pour une société numérique (OT 2)

Axe 3 : Vers une société faible en carbone (OT 4)

Axe 4 : Pour une biodiversité durable (OT 6)

Axe 5 : Pour un développement urbain durable (OT 4 et OT 6)

Axe 6 : Pour la formation tout au long de la vie (OT 10)

Axe 7 : Assistance technique FEDER

Axe 8 : Assistance technique FSE

La CRESS, l'URIOPSS et la FNARS ont été consultées. Plus de 223 millions sont prévus pour des projets bourguignons.

Les règlements européens FSE et FEDER de la programmation 2014-2020 contiennent la possibilité d'un soutien direct à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'entrepreneuriat social à travers leurs priorités d'investissement.

Afin d'aider les acteurs de l'ESS à bénéficier de ces opportunités de financement pour le développement de leurs projets, l'Avise et le RTES se sont associés pour conduire une analyse de leur déclinaison en France. Cette analyse s'est concentrée sur les Programmes opérationnels FEDER-FSE élaborés par les Conseils régionaux, une grande partie des fonds étant déployée dans ce cadre. Pour en savoir plus sur le périmètre et les limites de ce travail, consultez la note de synthèse de l'analyse des PO régionaux, en ligne sur www.avise.org et www.rtes.org.

ANALYSE DES THÈMES TRAITÉS PAR LE PROGRAMME

Économie sociale et solidaire

L'économie sociale et solidaire est l'un des trois axes transversaux retenus et communs aux domaines stratégiques. Cette affirmation de base justifie que le terme ESS n'apparaisse plus dans les autres pages du document. Les associations sont, en revanche, souvent désignées comme bénéficiaires des objectifs spécifiques. Il faut également noter une absence de référence à l'OT 9 due aux choix régionaux de partenariat et à l'exigence de concentration.

L'économie sociale et solidaire est en réalité englobée dans un concept plus large qui est celui des nouvelles économies comme économie de proximité, économie numérique.

Entrepreneuriat social

Ce terme n'apparaît pas. Il y a toutefois un objectif spécifique (OS) 4 dans l'axe 1 « promouvoir l'entrepreneuriat » sur fonds FEDER, doté d'un abondement de 19,5 millions d'euros (soit 11% de la part du soutien européen).

Innovation sociale

Elle est largement citée dans le PO. Le terme englobe l'innovation sociale, parfois repérée en tant que telle. Ainsi il s'agit de favoriser toutes formes d'innovation, territoriale, organisationnelle, comportementale, environnementale, sociale. Le document appelle à un décloisonnement de l'innovation sociale et de l'innovation technologique pour replacer l'humain au cœur du système économique et faire émerger de nouveaux modèles économiques.

Insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique n'apparaît pas en tant que telle. Le FSE est essentiellement orienté sur l'OT 10 et sur des publics plutôt salariés, hors structures d'insertion. Le programme opérationnel national est de fait mobilisé sur l'insertion.

Coopération

Dans le constat relatif à la recherche innovante et performante, il est dit que :

« Les coopérations public-privé demeurent toutefois insuffisantes notamment sur les secteurs à fort potentiel de développement socio-économique même si des efforts significatifs ont été réalisés par les établissements d'enseignement supérieur notamment l'Université via sa filiale de valorisation UB-Filiale en amont de l'incubateur régional PREMICE ».

Ce constat est renforcé dans l'objectif stratégique 1.2 :

« Or les coopérations public-privé et entre PME et/ou ETI sont encore insuffisantes, notamment dans les secteurs à fort potentiel de développement socio-économique. Il importe donc de faciliter et encourager tous les rapprochements, afin de susciter l'émergence de nouveaux champs d'innovation ».

Le programme opérationnel cite alors les groupements qui existent en Bourgogne :

- 2 pôles de compétitivité,
- 4 grappes d'entreprises,
- une dizaine de clusters en maturation.

Mais, à aucun moment, la dynamique des pôles territoriaux de coopération économique n'apparaît. Le FEADER sera en revanche mobilisé sur ces pôles territoriaux.

MAQUETTES FINANCIÈRES DÉDIÉES

AXE	FONDS	OBJECTIFS THÉMATIQUES (OT)	SOUTIEN DE L'UE	CONTREPARTIE NATIONALE	FINANCEMENT TOTAL
1	FEDER	OT 1 et 3	67 387 606 €	124 942 408 €	192 330 014 €
2	FEDER	OT 2	36 666 785 €	80 270 019 €	116 936 804 €
3	FEDER	OT 4	34 882 996 €	52 324 490 €	87 207 486 €
4	FEDER	OT 6	9 909 942 €	9 909 942 €	19 819 884 €
5	FEDER	OT 4 et 6	29 729 826 €	51 036 665 €	80 766 491 €
6	FSE	OT 10	36 667 874 €	45 258 079 €	83 925 953 €
7	FEDER	Assistance technique	4 954 971 €	4 954 971 €	9 909 942 €
8	FSE	Assistance technique	1 530 000 €	1 530 000 €	3 060 000 €

DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Programmes intégrés

Il n'y a pas d'investissement territorial intégré mais un axe prioritaire consacré au développement durable urbain et doté de 29 729 millions d'euros. La région met en place une stratégie de développement urbain visant en particulier les 8 agglomérations identifiées comme étant les territoires les plus pertinents en matière de réduction d'émission de CO₂.

La Bourgogne souhaite engager, avec les territoires, une démarche intégrée qui soutient les stratégies des territoires et garantit la cohérence et la complémentarité des fonds européens avec les financements nationaux, régionaux, intrarégionaux. Les problématiques des villes, environnementales, économiques, sociales et culturelles sont liées et doivent être appréhendées dans une approche intégrée.

Le FEDER couvre ainsi les thématiques suivantes :

- La transition vers une économie à faible émission de CO₂ dans l'ensemble des secteurs. Il contribue notamment à la rénovation énergétique des logements sociaux et bâtiments publics les plus fréquentés. Il vise par ailleurs à diminuer la part modale des véhicules thermiques dans les transports de marchandises en ville. L'amélioration de l'efficacité énergétique du bâti représente le premier défi écologique d'envergure.
- La préservation de l'environnement, et l'encouragement à une utilisation rationnelle des ressources, afin d'aider à la reconversion des friches industrielles, militaires et hospitalières à fort potentiel de revitalisation économique. La réhabilitation et la décontamination des friches industrielles (y compris les zones en reconversion) sont envisagées afin de les convertir en zone d'activités économiques.

La région Bourgogne a lancé un appel à manifestation d'intérêt auprès des 8 territoires urbains bourguignons pour mettre en œuvre l'axe du PO dédié au développement urbain durable.

Développement local

C'est un terme qui n'est pas réellement repris, même si, dans le cadre de son programme de développement rural, la région Bourgogne soutient l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies locales de développement menées par les acteurs locaux dans le cadre de la mesure Leader. Un appel à candidatures est lancé en juin 2014 dans le cadre du FEADER pour sélectionner les territoires (ou Groupes d'Action Locale, GAL) chargés de la mise en œuvre de la mesure. Chaque GAL doit couvrir un territoire comportant entre 10 000 et 150 000 habitants. La présélection des GAL est assurée par un appel à manifestation d'intérêt organisé par la Région. La réponse est attendue en juin 2015.

Micro-projets associatifs

Il n'y a pas de dispositif particulier.

Reprise d'entreprise

Elle fait l'objet d'un objectif spécifique « Renforcer la création/reprise d'entreprises et les dynamiques entrepreneuriales ». L'ensemble des actions d'accompagnement et de financement peut être soutenu.

CONTACT

Conseil régional de Bourgogne
Direction Europe et international
17, boulevard de la Trémouille
CS 23502
21035 Dijon

À lire également

- **De nombreux documents, y compris le Programme opérationnel régional**, sur le site « Les Fonds européens en Bourgogne » : <http://www.europe-bourgogne.eu/>
- **Fiche de synthèse sur la programmation régionale des FESI en Bourgogne**, éditée par le Commissariat général à l'égalité des territoires : www.europe-en-france.gouv.fr/Des-programmes-pour-qui-pour-quoi/Programmes-2014-2020